



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

plaintes

Question écrite n° 60875

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui communiquer le nombre de plaintes classées sans suite dans le département des Alpes-Maritimes.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire que pour l'année 2000, les tribunaux du département des Alpes-Maritimes, à savoir Nice et Grasse, ont traité 108 596 procédures. Parmi ces dernières, 82 228 n'ont pu faire l'objet d'aucune suite soit du fait d'obstacles juridiques à toute orientation pénale (7 005) soit pour défaut d'élucidation (75 223). De fait, ce sont 26 368 procédures (24 % des affaires traitées) auxquelles les parquets locaux ont été en mesure de réserver une suite utile. Leurs réponses apportées à ces procédures ont été les suivantes. 3 674 procédures ont donné lieu à la mise en oeuvre d'une mesure alternative (médiation, réparation, rappel à la loi...) et 11 705 autres à une poursuite que ce soit avec la saisine d'un juge spécialisé ou d'une juridiction de jugement. Le taux de réponse pénale pour l'ensemble du département s'est donc élevé à 58 %. 10 989 procédures ont été classées sans suite (soit 42 %) principalement au motif que les infractions commises étaient de faible gravité.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60875

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2781

Réponse publiée le : 20 août 2001, page 4802